

ARRETE DU MAIRE

Arrêté portant délégation de fonction – Délégation de signature – 5^{ème} adjoint

Monsieur Philippe MERCIER

Nous, Nicolas DESFACHELLE, Maire de la Saint-Laurent-Blangy,

Vu le Code Général des collectivités et notamment les articles L2122-18 et L2122-20, qui confèrent au Maire le pouvoir, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 20 mars 2026,

Considérant l'ampleur et la diversité des affaires de la commune,

Considérant que certaines affaires communales sont soumises à des délais,

Considérant la nécessité d'une collaboration active des Adjoints dans la gestion de ces affaires communales,

Considérant qu'à des fins de bonne marche des services municipaux et de continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et que la signature de certains actes et documents soient assurés par les Adjoints au Maire,

Arrêtons

Article 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, Monsieur Philippe MERCIER, 5^{ème} Adjoint au Maire reçoit délégation de fonctions au titre de l'article L2122-18 du CGCT pour la durée du mandat pour les domaines suivants : Sécurité, Cadre de vie, Travaux, Sport et Personnel communal.

À ce titre, il dispose d'une délégation de signature et des attributions suivantes :

- La mise en œuvre de la politique municipale de sécurité et de tranquillité publique en lien avec les forces de l'ordre
- La sécurité des biens et des personnes et établissements recevant du public
- Le développement du dispositif de vidéoprotection sur le territoire communal
- L'amélioration du cadre de vie et de la qualité des espaces publics, notamment la propreté urbaine, l'éclairage public, la signalétique et les espaces verts
- Les travaux d'entretien et d'aménagement des espaces publics concourant à l'amélioration du cadre de vie des habitants
- Les chantiers municipaux en matière de travaux en régie ou confiés à des entreprises prestataires
- La gestion et l'entretien du patrimoine bâti communal, notamment les bâtiments publics, les équipements municipaux et les infrastructures de la commune
- La mise en œuvre de la politique sportive municipale en lien avec l'Office Municipal des sports d'Arras, notamment le soutien aux associations sportives locales, la gestion des équipements sportifs et le développement de la pratique sportive pour tous les publics

- La mise à disposition des équipements et installations sportifs de la commune
- L'accompagnement des associations sportives du territoire
- La gestion des ressources humaines communales, notamment le suivi des conditions de travail, de la formation et du bien-être des agents territoriaux
- Le suivi du dialogue social au sein de la collectivité, en lien avec le Maire et les instances paritaires compétentes

Pour ce faire, la signature des actes et pièces devra être précédée du nom, du prénom et de la qualité du signataire, ainsi que de la formule suivante : « pour le Maire et par délégation ».

Article 2 : En cas de conflit d'intérêts, réel ou apparent, entre les intérêts personnels de Monsieur Philippe MERCIER et ceux de la commune, celui-ci en informera immédiatement le Maire par écrit, en précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences. Le Maire désignera alors, par arrêté, un autre membre du Conseil Municipal ou un adjoint pour exercer les attributions déléguées concernées.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs
- Transmis au contrôle de légalité
- Notifié au délégataire
- Ampliation adressée au comptable de la collectivité

Fait à Saint-Laurent-Blangy le 23 mars 2026

Le Maire,

Nicolas DESFACHELLE



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 23 mars 2026

Signature de l'intéressée

